



SNUDI FO 63

SYNDICAT NATIONAL UNIFIÉ DES DIRECTEURS, INSTITUTEURS, PROFESSEURS DES ÉCOLES, AESH ET
PSYCHOLOGUES DE L'ÉDUCATION NATIONALE
FORCE OUVRIÈRE DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC

DEPARTEMENT DU PUY-DE-DÔME

38 rue RAYNAUD
63 000 CLERMONT FERRAND
Mail : fo.snudi63@gmail.com
06.88.75.67.15

A Clermont-Ferrand, le 9 septembre 2025

A Monsieur le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale du Puy de Dôme

Objet : convocation à 2 demi-journées pour les nouveaux programmes

Monsieur le Directeur Académique,

Notre organisation syndicale a été saisie par de nombreux collègues au sujet des consignes données dans les circonscriptions concernant l'appropriation des nouveaux programmes.

Tout d'abord, nous tenons à vous signaler que les collègues n'ont pas attendu la rentrée pour s'approprier les nouveaux programmes et préparer leurs classes.

D'autre part, dans certaines circonscriptions, les collègues seraient convoqués les mercredis après-midi dans leurs écoles, avertis par mail et sans ordres de missions pour faire un travail de réflexion en collectif et en visio. Cette « convocation » a été reçue la semaine de la rentrée pour les semaines suivantes. Monsieur le Directeur Académique, les collègues ne sont pas corvéables à merci et ne peuvent pas réagir à des convocations au pied levé. Les collègues ont aussi des vies personnelles, et souvent des enfants et des familles avec des engagements pris et anticipés.

Par ailleurs, il est fait référence au texte de 2022 : ces deux demies-journées de formation s'inscriraient dans le cadre de l'arrêté du 7 décembre 2022 qui fixe le calendrier scolaire : « *Pour les enseignants, deux demi-journées (ou un horaire équivalent), prises en dehors des heures de cours, pourront être dégagées, durant l'année scolaire, afin de permettre des temps de réflexion et de formation sur des sujets proposés par les autorités académiques.* »

Nous rappelons, comme nous l'avons fait depuis la parution de ce texte que « pourront » n'est pas « devront ». Il n'y a donc aucune obligation à demander aux collègues 2 demi-journées plus supplémentaires de travail gratuit.

De plus, nous avons toujours indiqué qu'il n'y avait aucune obligation à la formation à distance, type M@gistère ou visio, et cela a été confirmé par le ministère.

Enfin ce lundi 8 septembre, le 1^{er} ministre Bayrou est tombé, et son gouvernement avec. Ils doivent démissionner. Toutes les directives pour cette rentrée partent dans les valises de Mme la ministre de l'Éducation Nationale, dont celle de faire travailler 2 jours de plus les collègues sur les nouveaux programmes.



SNUDI FO 63

**SYNDICAT NATIONAL UNIFIE DES DIRECTEURS, INSTITUTEURS, PROFESSEURS DES ECOLES, AESH ET
PSYCHOLOGUES DE L'EDUCATION NATIONALE
FORCE OUVRIERE DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC**

DEPARTEMENT DU PUY-DE-DÔME

**38 rue RAYNAUD
63 000 CLERMONT FERRAND
Mail : fo.snudi63@gmail.com
06.88.75.67.15**

Avec tous ces éléments, nous vous demandons de donner la consigne que ces 2 demi-journées n'ont aucun caractère obligatoire. Nous vous informons que nous soutiendrons tous les collègues qui nous solliciteront, ou qui vous indiqueront par le biais de leurs IEN qu'ils ont déjà fait le travail concernant les nouveaux programmes.

Monsieur le Directeur Académique, la colère est immense contre ce gouvernement et ses mesures, dont ces nouveaux programmes imposés, et un appel à la grève et à la mobilisation est appelée dans le Puy de Dôme comme partout en France à partir du 10 septembre. Rajouter des demies-journées de travail gratuit est insupportable pour la profession, qui doit déjà faire face aux à des conditions de rentrée dégradées (effectifs surchargés, élèves notifiés non ou pas suffisamment accompagnés, manque de remplaçants...).

Restant disponible pour toutes informations complémentaires que vous souhaiteriez nous fournir, je vous prie de croire, Monsieur le Directeur Académique, en l'assurance de ma considération respectueuse.

Nicolas DUQUERROY, Secrétaire départemental du SNUDI FO 63